



► Note d'information

Mai 2020

Combattre la stigmatisation et la discrimination dans le cadre de la lutte contre la COVID-19: Principaux enseignements de la riposte au VIH et au sida

La stigmatisation et la discrimination se manifestent différemment selon les contextes et les populations concernées mais certains aspects restent constants. Cette note présente quelques enseignements utiles de la riposte au VIH susceptibles d'être appliqués à la lutte contre la COVID-19.

► Ne portez pas de jugement

La discrimination liée au VIH a été causée par la peur, la désinformation et une vision moralisatrice de l'épidémie.

Qualifier la COVID-19 de maladie virale venue de l'étranger et accuser certains groupes d'être responsables de sa propagation peut être préjudiciable. En effet, cela exacerbe la stigmatisation envers certains groupes et accentue le relâchement dans d'autres groupes qui estiment n'être pas concernés par ce problème.

Soyons clairs : nous sommes tous exposés au risque de la COVID-19.

► Surveillez votre langage

Évitez l'emploi de propos stigmatisants. Qualifier le sida de "maladie des homosexuels" a perpétué la discrimination à leur égard. De même, le message "le sida tue", utilisé pendant les premières années de l'épidémie, s'est avéré contre-productif.

Au lieu de faire référence aux "cas COVID-19" ou aux "victimes", dites plutôt "les personnes atteintes par la COVID-19". Évitez aussi de dire « les personnes qui transmettent la COVID-19 » ou « qui infectent d'autres personnes ».

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ont développé un [guide](#) utile auquel il convient de se référer.

► Développez une riposte fondée sur les droits

L'exclusion et les lois punitives ne fonctionnent pas : c'est l'un des principaux enseignements de la lutte contre le VIH. Les gens n'ont pas cherché à se faire dépister ni à se faire soigner, par crainte d'être stigmatisés et discriminés. Les travailleurs n'ont pas fait de test de dépistage du VIH par crainte de perdre leur emploi.

Dans le cadre d'une action de santé publique, la protection des droits humains est un pilier aussi important que la prévention et le traitement.

La riposte à la COVID-19 doit en tenir compte et veiller à ce que des mesures soient prises pour protéger les droits humains de toutes les personnes, y compris les droits du travail.

Dans le monde du travail, les normes internationales du travail de l'OIT fournissent un cadre important à cet égard. Elles sont complétées par les récentes [directives de l'OIT sur la COVID-19](#).

► Note d'information de l'OIT

Combattre la stigmatisation et la discrimination dans le cadre de la lutte contre la COVID-19: Principaux enseignements de la riposte au VIH et au sida

► Protégez les emplois et les moyens de subsistance

En peu de temps, la COVID-19 a provoqué une crise économique majeure qui a des conséquences dramatiques sur le monde du travail. Des millions de personnes ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance en raison des mesures de confinement et des cessations d'activités économiques.

Dans le cadre des plans de relance, il faudra veiller à ce que les personnes touchées par la COVID-19 ne soient pas stigmatisées lorsqu'elles reprendront leur emploi ou leurs activités économiques.

Les personnes vivant avec le VIH l'ont bien dit : "Si vous nous retirez nos emplois, vous nous tuerez plus vite que le virus".

► Dialoguez avec les communautés touchées

Dans la riposte au VIH, c'est la réelle participation des personnes vivant avec le VIH et de celles affectées par le virus qui a fait toute la différence. De nombreuses organisations d'employeurs et de travailleurs ont pris l'initiative d'impliquer les personnes vivant avec le VIH dans la riposte.

Il convient d'entamer un dialogue rapproché avec les communautés et les personnes guéries de la COVID-19, avec leur consentement, afin de mieux sensibiliser la population et de réduire la stigmatisation et la discrimination.

► Respectez la confidentialité

Le droit à la confidentialité et au respect du secret médical est une leçon majeure tirée de la riposte au VIH.,

Ce principe doit être garanti pour les personnes qui sont susceptibles d'avoir contracté la COVID-19.

► Combattez la stigmatisation sous toutes ses formes et pour tous les groupes

La riposte au VIH montre que la stigmatisation peut avoir lieu pour plusieurs motifs et se manifester dans différents cadres. Elle peut aussi toucher plus particulièrement certains groupes susceptibles d'avoir des difficultés à accéder aux services en raison de certaines caractéristiques personnelles, de leur lieu de résidence et de travail ou de leur orientation sexuelle.

La lutte contre la COVID doit en tenir compte et veiller à combattre la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes.

► Partagez des histoires positives et montrez les êtres humains derrière la COVID-19

Derrière tous ces chiffres, il y a des êtres humains. Les personnes vivant avec le VIH ont fait toute la différence dans la riposte au VIH en partageant volontiers leur histoire et en s'engageant activement dans des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour la défense des droits.

Il faut employer cette même approche pour la COVID-19. Ainsi, il était réconfortant de voir des images de personnels hospitaliers applaudissant les patients de la COVID-19 complètement rétablis à leur sortie de l'hôpital.

Ce sont de telles histoires positives qui permettront d'éliminer la stigmatisation et la discrimination de la riposte à la COVID-19.

Coordonnées

Bureau International du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Département des conditions de travail et de l'égalité
Service du genre, de l'égalité et de la diversité & OITSIDA
E: ged@ilo.org